













Formalités médicales

Quelles formalités médicales ?

Pour toute adhésion, CARDIF prend en charge l'intégralité des frais médicaux occasionnés par ces examens, lorsqu'ils sont effectués dans un centre agréé. Pour déterminer les formalités médicales à effectuer, la totalité des capitaux assurés par CARDIF doit être prise en compte.

CUMUL DES CAPITAUX ASSURÉS PAR CARDIF	Âge de l'assuré à l'adhésion			
	De 18 ans à 45 ans	De 46 ans à 55 ans	De 56 ans à 65 ans	À partir de 66 ans
jusqu'à 150 000 €	1		2	
de 150 001 € à 200 000 €	1		2	3
de 200 001 € à 250 000 €				3
de 250 001 € à 500 000 €		4	7	
de 500 001 € à 1 000 000 €	5	7	8	
de 1 000 001 € à 2 000 000 €	6			
de 2 000 001 € à 3 500 000 €		9	10	11
au-delà de 3 500 000 €			11	

-  1 Déclaration d'état de santé (le cas échéant le questionnaire de santé)
-  2 Rapport médical
-  3 Rapport médical + Examen cardiologique 1
-  4 Rapport médical + Profil Sanguin 1
-  5 Rapport médical + Profil sanguin 2
-  6 Rapport médical + Profil sanguin 2 + Analyse d'urine + Dosage de la cotinine urinaire pour bénéficier de la tarification non-fumeur
-  7 Rapport médical + Profil sanguin 2 + Analyse d'urine + Examen cardiologique 1
-  8 Formalités 7 + Examen cardiologique 2
-  9 Formalités 8 + Dosage de la cotinine urinaire pour bénéficier de la tarification non-fumeur
-  10 Formalités 9 + Dosage des PSA pour les hommes à partir de 56 ans
-  11 Formalités 10 + Echocardiographie cardiaque et son compte-rendu détaillé + Radiographie du thorax + Mammographie bilatérale avec compte-rendu pour les femmes à partir de 45 ans

 Au-delà de 1 000 000 €, ne pas oublier de joindre les questionnaires financiers spécifiques.

- **Profil sanguin 1** : Glycémie, triglycérides, créatinine, transaminases ASAT et ALAT, Gamma GT et cholestérol (cholestérol total et fraction HDL), Sérologie HIV (HIV 1, HIV 2) par immunoenzymologie (2 réactifs).
- **Profil sanguin 2** : Profil sanguin 1 + hémogramme (hémoglobine, hématokrite, numération globulaire, formule leucocytaire, numération des plaquettes), dosage de la CRP, sérologie de l'hépatite B (Ag Hbs, Ac Hbc et Hbs), sérologie de l'hépatite C (de type ELISA).
- **Examen Cardiologique 1** : Electrocardiogramme de repos avec compte-rendu et rapport cardiovasculaire.
- **Examen Cardiologique 2** : Electrocardiogramme de repos avec compte-

rendu + Electrocardiogramme d'effort datant de moins de 6 mois et rapport cardiovasculaire. Si l'examen n'a jamais été réalisé, la personne à assurer devra prendre contact avec un cardiologue pour prescription de l'examen, le faire pratiquer, sauf contre-indication, et nous en adresser le compte-rendu et les tracés (ergométrie avec fréquence maximale atteinte).

- **Dosage des PSA pour les hommes à partir de 56 ans** : Antigène Spécifique de la Prostate et rapport PSA libre / PSA total.
- **Analyse d'urine** : Leucocytes, hématies, sucre, albumine avec examen cyto bactériologique (y compris numération des germes).

Ces examens médicaux doivent être datés de moins de six mois pour être pris en compte.

Comment accomplir vos formalités médicales ?

Généralités

Vous êtes invité à transmettre les formalités médicales sous enveloppe confidentielle à l'adresse suivante :

À l'attention du Médecin Conseil de CARDIF
CARDIF GARANTIE EMPRUNTEUR
 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil-Malmaison Cedex

Formalités 2 à 11

Pour faciliter les démarches de formalités médicales et vous éviter toute avance de fonds, nous vous invitons à effectuer l'ensemble des examens dans un centre agréé par CARDIF. Dans ce cas l'intégralité des frais engagés sera prise en charge par CARDIF. Pour connaître le numéro du ou des centres médicaux les plus proches de votre domicile, appelez le numéro de téléphone azur :

0 810 060 080 (prix d'un appel local)

Si vous le désirez, vous pouvez aussi accomplir ces examens auprès du médecin ou du laboratoire de votre choix. Dans ce cas, après avoir accompli ces examens, il ne vous reste plus qu'à envoyer les résultats, sous pli confidentiel, accompagnés des relevés de frais et honoraires, au Médecin Conseil de CARDIF. Les frais médicaux engagés par l'Assuré seront remboursés par CARDIF dans la limite de 60 € en cas d'adhésion ou en cas de refus de l'Assureur. Sur simple demande, tout remboursement complémentaire sera étudié.

Important

Lors de votre rendez-vous au centre médical, nous vous invitons à vous présenter à jeun, muni(e) des documents suivants :

- une pièce d'identité,
- l'imprimé "Rapport Médical confidentiel CARDIF" et le cas échéant le "Rapport Cardiovasculaire", qui se trouvent dans le Dossier d'adhésion, et qui seront remplis par le médecin que vous rencontrerez,
- le présent document précisant les examens à effectuer.